

## Prim'O vélo - lancement de l'aide à l'achat vélo

- Imprimer

### PRIM'O VÉLO - L'AIDE À L'ACHAT DE VÉLO D'ARVE & SALÈVE



### Pourquoi ?

Afin d'encourager les déplacements à vélo, Arve & Salève propose à partir du 21 mai 2022 d'aider financièrement les habitants du territoire à acquérir un cycle ou un cycle à assistance électrique grâce à la **Prim'O vélo**.

Les déplacements en cycle représentent une alternative durable à la voiture individuelle qui pollue considérablement notre environnement (sonore, qualité de l'air...)

Pourquoi ne pas changer de mode de déplacement pour les trajets de moins de 3 km ?

### Quelles sont les conditions pour obtenir la Prim'O vélo ?

- Être une personne physique de plus de 12 ans ;
- Être domicilié sur le territoire de la Communauté de communes Arve & Salève (communes de résidence : Arbusigny, Arthaz-PND, La Muraz, Monnetier-Mornex, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Esery et Scientrier) ;
- Avoir acheté un cycle ou cycle avec assistance électrique neuf ou d'occasion entre le 01 janvier et 31 décembre 2022 (sur facture) ;
- Ne pas revendre le vélo dans les 2 ans suivant son achat.
- Dans la limite d'une aide par foyer fiscal et par an.

### Quelles sont les montants de la prim'O vélo en fonction des revenus et du types de vélo ?

Revenu fiscal / part	Musculaire		Spécifique : Vélo Cargo, Longtail, triporteur...	
	Classique	Electrique	Classique	Electrique
> 18 000€	50€	200€	200€	300€
<18 000€	100€	300€	300€	400€
>13 489€				
<13 489€ Éligible aide Etat VAE suppl +200€	150€	400€	400€	500€
Prix minimum	200€	700€	700€	1 000€

## Quelles pièces justificatives à joindre à la demande :

Envoyer à l'adresse suivante votre **dossier complet** : [primovelo@arve-saleve.fr](mailto:primovelo@arve-saleve.fr)

- Le dossier dûment complété et signé par le bénéficiaire ;
- La copie de la facture d'achat acquittée avec le nom, le prénom et l'adresse du bénéficiaire et la mention du type de cycle acheté. La facture doit être datée de 2022 ;
- La copie de la carte d'identité du bénéficiaire ;
- La copie d'un justificatif de domicile du bénéficiaire de moins de 3 mois (ou une attestation d'hébergement) ;
- La copie de l'avis d'imposition de l'année précédant l'achat (pour un achat en 2022, il s'agit de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020) ;
- Relevé d'identité bancaire du bénéficiaire pour le versement de la prime.
- L'attestation de non-revente du vélo dans un délai de 2 ans ;
- L'attestation RGPD

### Pour les personnes mineures de plus de 12 ans :

- La copie d'une pièce d'identité du mineur ;
- Une attestation sur l'honneur que le bénéficiaire est bien le représentant légal du mineur ;
- Une attestation d'hébergement.

Toutes les attestations sont dans le dossier à télécharger : [Dossier](#)

**Attention, seuls les dossiers complets seront instruits.  
Dans la limite de l'enveloppe budgétaire de 25 000€.**